

LE PETIT LIVRE DE L'ÉTRANGER · CHAPITRE 1.1

Les titres de séjour : L, B, C, G, Ci, F, N et S

Le titre de séjour dit si la personne peut travailler, où, et à quelles conditions elle peut changer d'emploi. La page « engager un étranger » donne le tableau des…

TransparenceRH

1 an	10 ans	5 ans	1 fois par semaine
L, prolongeable à 2 ans	C en règle générale	C anticipé si bien intégré	retour du frontalier



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

L'autorisation de courte durée est octroyée pour un séjour d'une durée limitée d'un an au plus ; elle peut être prolongée jusqu'à une durée totale de deux ans ; un changement d'emploi n'est autorisé que pour des raisons majeures ; une nouvelle autorisation n'est possible qu'après une interruption appropriée (LEI 32).



LA RÈGLE

À retenir

B : séjour, **plus d'un an**, durée limitée et prolongeable (LEI 33).



LA RÈGLE

La règle clé

Permis L, nouvel emploi souhaité après 4 mois : Seulement pour des raisons majeures, avec l'accord de l'autorité (LEI 32 al. 3)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« L pour un an, B pour plus, C pour durer, G pour rentrer chaque semaine. »



LE PIÈGE

Le piège

Croire qu'un permis B se change d'office en C après dix ans. Le C n'est pas automatique : il suppose aussi l'intégration, appréciée par le canton. Et tant que la personne n'a pas le C, elle reste imposée à la source.



LA BASE LÉGALE

Les références

LEI art. 25, 32 à 35, 38 ; LAsi art. 43, 61 ; LIFD art. 83.



Le cas express

Permis B depuis 6 ans, langue au bon niveau, intégrée. Permis C ?

> ✓ **Possible (anticipé)** LEI 34 al. 4 : 5 ans de B ininterrompus.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Lire le titre et sa date d'échéance.
- ☐ Noter les conditions d'activité.
- ☐ Prévoir le renouvellement.
- ☐ Vérifier l'impôt à la source.
- ☐ Archiver une copie du titre.

Base légale : LEI art. 25, 32 à 35, 38 ; LAsi art. 43, 61 ; LIFD art. 83.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/etr-permis.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.